

États financiers des

**SERVICES FINANCIERS DU RARM
– PRODUITS PROPRES AU RARM**

Au 31 décembre 2012

SF RARM – PRODUITS PROPRES AU RARM

Bilan
(en milliers de dollars)

31 décembre 2012, avec les données comparatives de 2011

	2012	2011 (Non vérifié)
Actif		
Fonds distincts (note 4)	303 678	292 606
Actif net des régimes (note 3)	12 304	-
	315 982 \$	292 606 \$
Passif et excédent		
Comptes fournisseurs (note 5)	3 496	3 548
Passif net des régimes (note 3)	-	9 016
Excédent (note 6)	312 486	280 042
Engagements (note 8)		
	315 982 \$	292 606 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers.

SF RARM – PRODUITS PROPRES AU RARM

États des résultats d'exploitation
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. L'exercice 2011 est présenté à titre de comparaison.

	2012	2011 (Non vérifié)
Revenu tiré des primes (note 2)	63 090 \$	60 587 \$
Intérêt crédité (notes 2 et 3)	11 957	9 651
Revenus de placements des fonds distincts	15 409	6 718
Revenu total	90 456	76 956
Frais d'exploitation :		
Réclamations et frais connexes	39 822	43 073
Accroissement des réserves – résultats techniques du régime	3 440	8 283
Dépenses liées à l'administration de la police	1 507	1 409
Taxe sur les primes et taxe de vente	1 400	1 331
Autres frais d'exploitation	4 291	5 095
Réassurance	4 176	8 636
Frais de gestion des placements	788	794
Autre	(130)	(819)
Total des frais d'exploitation	55 294	67 802
Bénéfice d'exploitation	35 162	9 154
Dépenses – contributions		
Subvention au programme de bien-être et maintien du moral	3 200	2 952
Projet de technologie de l'information des BNP	-	96
Planification financière des SF RARM	688	1 196
Total des dépenses – contributions	3 888	4 244
Autres éléments :		
Diminution des réserves (accroissement) – modification des hypothèses	1 170	(17 688)
Bénéfice/(perte) net(te)	32 444 \$	(12 778) \$

Voir les notes accompagnant les états financiers.

SF RARM – PRODUITS PROPRES AU RARM

État des excédents
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. L'exercice 2011 est présenté à titre de comparaison.

	2012	2011 (Non vérifié)
Excédent – début de l'exercice	280 042 \$	292 820 \$
Bénéfice/(perte) net(te)	32 444	(12 778)
Excédent – fin de l'exercice	312 486 \$	280 042 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers.

SF RARM – PRODUITS PROPRES AU RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2012

1. Nature des activités :

Les Services financiers du RARM (Régime d'assurance-revenu militaire), ou SF RARM, une division des Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes (SSPFFC), exploitent leurs commerces sous l'autorité du chef d'état-major de la Défense (CEMD) en vertu de ses responsabilités à l'égard des Biens non publics (BNP). La responsabilité de l'administration des activités des SF RARM incombe au Directeur général – Services de soutien au personnel et aux familles (DGSSPF), et elle lui est déléguée par le CEMD. Les SF RARM mettent à la disposition des membres des Forces canadiennes et de leur famille des produits et des services financiers afin d'améliorer le bien-être financier des membres de la communauté des Forces canadiennes en leur offrant des solutions financières objectives et adaptées, contribuant ainsi à la préparation et à l'efficacité opérationnelles. Les produits propres au RARM offerts sont les suivants : Assurance revenu aux survivants (ARS), Assurance vie des personnes à charge (AVPC), Assurance collective facultative temporaire (ACFT), Assurance pour membres libérés (AML), Couverture après la libération (CAL), Régime d'assurance temporaire de la Réserve (RATR), Régime d'assurance invalidité pour les conjoints (RAIC) et Régime d'assurance des officiers généraux (RAOG) facultatif, ci-après appelés les « régimes ». Les produits propres au RARM permettent d'appuyer financièrement d'autres programmes des SF RARM, à savoir le programme de planification financière.

Les régimes sont gérés par la Compagnie d'assurance-vie Manufacturers (« Financière Manuvie ») selon un accord financier et opérationnel (ci-après « l'accord ») entre le CEMD et la Financière Manuvie. Le CEMD dispose d'un excédent pour financer le règlement des demandes d'indemnité qui se rattachent aux régimes que gère la Financière Manuvie. Si ces fonds s'avéraient insuffisants pour couvrir toutes les demandes d'indemnité, il reviendrait au CEMD de combler le déficit.

Les SF RARM ont la responsabilité de gérer le programme et de collaborer avec les divers intervenants pour assurer l'excellence du service à ses clients des Forces canadiennes. En plus d'assumer certaines fonctions administratives, ils doivent veiller à ce que les régimes soient administrés conformément aux dispositions contractuelles et reposent sur une base financière solide.

La Financière Manuvie est l'assureur du programme d'assurance. Elle fournit des services administratifs comme la revue des primes, la prise de décisions à l'égard des demandes d'indemnité et le versement des montants forfaitaires et des prestations mensuelles au titre d'un régime. Toutefois, les SF RARM et le CEMD peuvent, s'ils le jugent nécessaire, prendre des décisions relatives aux demandes d'indemnité.

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC), une entité distincte dont la direction relève du conseil des BNP, fournit des services bancaires et de l'assistance financière aux entités des BNP et a la responsabilité ultime des SF RARM.

SF RARM – PRODUITS PROPRES AU RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2012

1. Nature des activités (suite) :

Les régimes sont exemptés du paiement de l'impôt sur le revenu en vertu de la partie 1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables :

(a) Présentation :

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus pour les entreprises privées à l'exception de la police libérée de la CAL et l'ARS pour lesquels aucune prime ne sera versée à l'avenir. Selon ces mêmes principes comptables, celles-ci sont des éléments de passif dans l'établissement des actif et passif nets des régimes. Les produits propres au RARM ne comptabilisent pas un élément de passif pour ces protections tant que le participant au régime est titulaire d'une police d'assurance émise. Cela est conforme au traitement des prestations prévu dans l'accord. La valeur estimative de ces demandes d'indemnité a été déclarée comme un engagement à la note 8. Ces états financiers sont préparés uniquement à l'intention du CEMD et du conseil des BNP.

Les produits propres au RARM ne maintiennent aucune encaisse, car toutes leurs dépenses sont payées par les SF RARM ou la Financière Manuvie. C'est pourquoi l'état des flux de trésorerie n'a pas été présenté. Tous les flux de trésorerie sont liés à des frais d'exploitation, à l'exception des transferts à destination ou en provenance des SF RARM, qui seraient liées à des opérations financières.

(b) Instruments financiers :

(i) Mesures initiales :

Les instruments financiers sont calculés à la juste valeur à l'émission ou l'acquisition. Les coûts de transaction sont imputés au bénéfice net de la période au cours de laquelle ils sont engagés..

(ii) À la suite de la comptabilisation initiale :

Les investissements dans les fonds distincts sont évalués à la juste valeur. Les changements de la juste valeur sont imputés au bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La juste valeur des fonds distincts est déterminée en fonction de la valeur de l'actif net qui correspond approximativement à la juste valeur. Les comptes fournisseurs sont mesurés au coût de revient.

SF RARM – PRODUITS PROPRES AU RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2012

2. Principales conventions comptables (suite) :

(c) Actif et passif nets des régimes

L'accord prévoit que les produits propres au RARM financent tout le passif associé aux régimes. La Financière Manuvie détient ces fonds en dépôt et les utilise pour acquitter ce passif. Les fonds détenus en dépôt doivent le demeurer jusqu'à ce que tout le passif soit acquitté, et l'accord permet à la Financière Manuvie d'utiliser ces fonds à cette fin avant que les produits propres au RARM puissent les retirer. Ainsi, la différence entre le passif estimatif et les fonds détenus en dépôt se présente soit comme un actif net, soit comme un passif net.

Les actif et passif nets des régimes sont déterminés à chaque période de déclaration, comme la différence entre les réserves des régimes et les placements des régimes.

Les réserves des régimes sont déterminées en estimant le passif actuariel des régimes plus le montant de la réserve pour fluctuation des sinistres (RFS) qu'exige l'accord (note 3). Les normes canadiennes pour les entreprises privées ne donnent aucune indication pour établir ce passif. Les produits propres au RARM suivent donc les normes internationales d'information financière 4, Contrats d'assurance, pour déterminer les réserves des régimes, suivant les normes établies par l'Institut canadien des actuaires (ICA) et à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB). L'évolution du passif paraît dans le bilan des opérations.

Les placements des régimes représentent les revenus cumulatifs qui excèdent les dépenses avant de tenir compte des réserves des régimes.

(d) Recettes tirées des primes et frais connexes :

Les primes brutes pour tous les types de contrats d'assurance et les contrats comportant un risque de mortalité ou de morbidité limité sont comptabilisées comme des revenus dès qu'elles sont exigibles.

Les dépenses sont constatées lorsqu'elles sont engagées. Les actif et passif des régimes sont calculés à la fin de chaque exercice, en comparant les bénéfices et les dépenses avec les recettes tirées des primes.

(e) Intérêts crédités :

Des intérêts sont crédités aux régimes eu égard aux placements des régimes selon une formule de crédit d'intérêts définie dans l'accord. La formule repose sur le rendement réel d'une combinaison d'actifs prédéterminée.

SF RARM – PRODUITS PROPRES AU RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2012

2. Principales conventions comptables (suite) :

(f) Utilisation des prévisions :

Dans le cadre de la préparation des états financiers, La Financière Manuvie et les SF RARM doivent faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les fonds nets en dépôt et le passif net des régimes sont des éléments importants qui sont sujets à de telles estimations et hypothèses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Actif et passif nets des régimes :

L'actif net des régimes (passif) représente les sommes suivantes que détient Manulife :

	2012	2011
		(Non vérifié)
Réserves des régimes	(218 717) \$	(216 447) \$
Placements	231 021	207 427
Actif net des régimes (passif)	12 304 \$	(9 016) \$

Les SF RARM peuvent encaisser tout excédent une fois que toutes les obligations au titre d'un régime ont été acquittées. Par contre, si un régime est déficitaire, il lui revient de financer le passif.

La Financière Manuvie calcule les réserves actuarielles employées sans la détermination des passifs des régimes selon la méthode décrite dans la note 2c). Elle ne peut modifier les hypothèses qu'elle emploie pour déterminer les réserves qu'après en avoir dûment informé les SF RARM.

La détermination des réserves actuarielles comprises dans le passif des régimes suppose le recours à des estimations et à des hypothèses, lesquelles sont constituées de deux grandes composantes : le montant estimatif le plus fiable et une provision pour écarts défavorables. Conjointement avec des pratiques commerciales prudentes de gestion des risques commercial et d'investissement, le choix d'hypothèses pertinentes et leur suivi visent à réduire l'exposition des produits propres au RARM à l'incertitude.

Des hypothèses de meilleure estimation sont faites en ce qui a trait à la mortalité et à la morbidité, au rendement des placements, aux taux de résiliation des polices, les frais d'exploitation et à certaines charges fiscales. Les résultats réels font l'objet d'un suivi afin de s'assurer que les hypothèses restent pertinentes et qu'elles sont modifiées lorsque nécessaire.

SF RARM – PRODUITS PROPRES AU RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2012

3. Actif et passif nets des régimes (suite) :

Les hypothèses faites pour établir les réserves actuarielles reflètent les meilleures estimations des résultats techniques futurs. Pour ce qui est des produits propres au RARM, chaque hypothèse doit inclure une marge afin de reconnaître l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations, de prendre en compte une sous-estimation, une surestimation ou une détérioration éventuelles des résultats et de fournir une meilleure assurance que les réserves actuarielles suffiront à payer les prestations à venir.

L'ICA prescrit des exigences minimales en ce qui concerne les marges liées au risque de taux d'intérêt. Elle donne aussi d'autres indications concernant les autres risques, comme les risques de marché, de crédit, de mortalité et de morbidité. Dans le cas des autres risques dont l'ICA ne traite pas particulièrement, un intervalle de 5 à 20 p. 100 de la prévision est adopté. Les hypothèses annuelles utilisées se trouvent à l'intérieur des intervalles admissibles et la détermination du niveau établi prend en compte le profil de risque de l'entreprise. À occasion et pour plus de prudence dans certaines circonstances, une marge peut dépasser la limite supérieure de l'intervalle, comme le permettent les normes de pratique. Chaque marge est revue annuellement afin de s'assurer qu'elle toujours appropriée.

L'accord oblige les produits propres au RARM à financer les insuffisances des régimes et les autorise faire des retraits sur l'actif des régimes. Les produits propres au RARM doivent maintenir une RFS de jusqu'à 25 % des cotisations aux régimes. La RFS restreint le retrait de fonds excédentaires des régimes par les produits propres au RARM. Au 31 décembre 2012, les actifs nets des régimes ne pouvaient faire l'objet d'un retrait, car la RFS était inférieure à 25 % des cotisations annuelles aux régimes.

4. Fonds distincts :

Les fonds excédentaires des produits propres au RARM sont gardés dans un fonds distinct. La valeur des fonds est présentée à sa juste valeur et les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle survient le changement. L'actif distinct est placé en conformité avec les lignes directrices énoncées dans la politique de placement élaborée par les SF RARM. La politique de placement a établi l'objectif de répartition des placements suivant : espèces : 5 %; obligations : 70 %; actions canadiennes : 15 %; actions américaines : 3,3 %; et actions internationales : 6,7 %. La répartition réelle des fonds est la suivante :

SF RARM – PRODUITS PROPRES AU RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2012

4. Fonds distincts (suite) :

	2012	2011 (Non vérifié)
Espèces	1,8 %	1,8 %
Obligations	69,1	70,8
Actions canadiennes	19,8	19,1
Actions américaines	3,6	3,2
Actions internationales	5,7	5,1
	100,0 %	100,0 %

5. Comptes fournisseurs :

Il s'agit de tous les comptes fournisseurs liés aux montants dus aux SSPFFC et dont les modalités de remboursement n'ont pas été établies.

6. Excédent :

L'accord restreint le retrait de fonds excédentaires par les SF RARM. Outre la restriction qu'impose la RFS (note 3), les produits propres au RARM sont tenus selon l'accord de réassurance de garder au moins 260 000 \$ dollars dans les surplus tandis que le FCFC s'est engagé à y conserver 100 000 \$ pour couvrir les réclamations excédant le montant de la réassurance établi relatives aux activités hostiles (selon la définition dans l'accord). Les SF RARM doivent donner un avis d'au moins neuf mois à La Financière Manuvie pour lui signifier leur intention de réduire les réserves à un montant inférieur à 260 000 \$.

7. Gestion des risques :

Les produits propres au RARM affrontent un grand nombre de risques dans l'exécution de leurs activités. Par conséquent, la direction a élaboré des politiques et d'une procédure afin de réagir à ces derniers. La direction approuve l'ensemble des politiques de gestion des risques, y compris les limites relatives aux polices d'assurance et de réassurance, les politiques sur la conception des produits et le marketing, notamment les prix et le niveau de service à la clientèle. En outre, la direction examine les politiques régissant le risque d'investissement, à savoir la composition de l'actif, le risque d'intérêt et la concordance du passif et de l'actif. Enfin, la direction étudie les mécanismes de réglementation et de vérification de la conformité. La surveillance du respect des politiques est assurée par la haute direction.

SF RARM – PRODUITS PROPRES AU RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2012

7. Gestion des risques (suite) :

Risques relatifs à la tarification

La tarification consiste à faire des prévisions et des hypothèses sur des facteurs tels la mortalité, la morbidité, le rendement des placements et les dépenses futures. Les risques relatifs à la tarification représentent le risque qu'une situation réelle ne se produise pas comme prévu selon la tarification. La gestion des risques relatifs à la tarification exige une conception de produits minutieuse et le recours à grande échelle de la modélisation et des analyses de sensibilité ainsi que de la surveillance au moyen d'études des statistiques des sinistres. L'analyse des tarifs est effectuée par les actuaires-conseils des produits propres au RARM chez Mercer, et corroborée par les experts en la matière à la Financière Manuvie. Les études par rapport à la tarification sont effectuées chaque année.

Risques relatifs aux sinistres

Les risques relatifs aux sinistres représentent le risque que les statistiques réelles de mortalité et de morbidité excèdent les prévisions de tarification. La direction travaille étroitement avec la Financière Manuvie afin de gérer les risques liés aux sinistres au moyen de lignes directrices complètes sur la tarification et le règlement des sinistres. La réassurance a pour but d'atténuer l'exposition excessive à certains risques. Plusieurs traités de réassurance sont en place pour protéger les produits propres au RARM contre les réclamations en vertu de l'assurance contre le risque de guerre et de terrorisme, et contre les réclamations découlant de situations catastrophiques occasionnant plusieurs décès au cours d'un seul événement. En plus de ces arrangements sur la gestion des risques de l'assurance, la Financière Manuvie a souscrit des réassurances en excédent de perte à l'égard de plusieurs régimes d'assurance propres au RARM qui offrent une mesure supplémentaire de protection si les statistiques des sinistres sont pires que prévu.

Risque de taux d'intérêt

La situation financière des produits propres au RARM peut être touchée par l'exposition au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt représente le risque de pertes ou la possibilité des gains économiques découlant du réinvestissement ou du désinvestissement des actifs. Si les liquidités provenant des actifs à l'appui des réserves pour sinistres ne correspondent pas au montant de liquidités versées pour régler les sinistres, et si les SF RARM ne reçoivent pas des liquidités au moment où les sinistres doivent être réglés, les SF RARM pourraient enregistrer des pertes ou des gains en taux d'intérêt en raison des fluctuations des taux d'intérêt futurs. L'efficacité du programme de concordance de l'actif et du passif est examinée de manière trimestrielle à la Financière Manuvie au moyen d'analyses de la durée et des liquidités et en fonction de divers scénarios économiques. Une politique sur les placements ayant pour but d'améliorer la concordance du passif et de l'actif est entrée en vigueur.

SF RARM – PRODUITS PROPRES AU RARM

Notes accompagnant les états financiers
(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2012

7. Gestion des risques (suite) :

Risque du marché

Les risques du marché constituent l'exposition aux pertes de placement occasionnées par les fluctuations générales de l'économie et de la bourse. Les lignes directrices de la politique de placement des produits propres au RARM gérées par le comité de placement des BNP établissent les limites sur le montant et la qualité des placements et au pourcentage de la composition du portefeuille d'investissement par rapport à toutes les catégories d'investissement autorisées relativement aux fonds distincts. Des examens quant au respect de ces limites sont effectués fréquemment et un rapport à cet effet est présenté de façon trimestrielle au comité de placement. Le rendement est surveillé en fonction des indices de référence externes et des actuaires-conseils indépendants en matière de retraite ont été retenus pour examiner le rendement et les coûts des régimes.

Risques d'exploitation

Les produits propres au RARM sont exposés à d'autres risques opérationnels tels les risques juridiques et réglementaires, et ceux liés aux ressources humaines, à la technologie et au comportement du marché. La haute direction a atténué ces risques au moyen d'une procédure opérationnelle, mise en œuvre au besoin selon l'accord avec la Financière Manuvie, et d'examens de conformité.

8. Engagements :

Les produits propres au RARM ont évalué un passif non encore constaté en ce qui concerne la police libérée de la CAL et l'ARS pour lesquels aucune prime ne sera versée à l'avenir. Les conditions de l'accord n'incluent pas ces montants dans la détermination des réserves des régimes. Au 31 décembre 2012, la valeur actualisée de ces charges futures a été évaluée à 128,400 \$